



Affaires scolaires



Rentrée 2018



Le mode d'emploi Martignassais



ÉDITO

Au terme d'une large concertation et d'une réflexion partagée entre tous les partenaires, **la Ville a choisi un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.**

Cette décision est le fruit d'un cycle de concertation engagé depuis le mois de juin 2017, lorsque le Ministre de l'Éducation Nationale a offert aux collectivités la possibilité de déroger à la semaine de 4,5 jours.

COMMENT S'EST FAIT LE CHOIX DU RYTHME SCOLAIRE ?

Nous avons mis en place un **processus de concertation** en 6 étapes, véritable exercice de démocratie locale. En tant qu'élus, nous nous étions positionnés pour un maintien à la semaine de 4,5 jours qui permet à chaque enfant, quel que soit son niveau socioculturel, de participer à des activités d'épanouissement de façon égalitaire. Cependant, nous avons aussi fait le choix de respecter le processus démocratique. Au final, au regard du sondage effectué auprès des familles puis des résultats des votes des 4 conseils d'école, la Ville de Martignas a donc proposé au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE QUALITÉ

Je voudrais rappeler que, bien que les « TAP » se terminent sous cette forme, les accueils périscolaires se poursuivront, bien évidemment : bien plus qu'une simple garderie, **ils offrent des activités de loisirs de qualité**, qui favorisent le développement de l'enfant grâce à des activités manuelles, des jeux, des activités culturelles et sportives. **De plus, un nouveau lieu réaménagé accueillera à la rentrée, les enfants pour les activités du centre de loisirs l'ESP.A.C.E : il s'agit de l'annexe de l'école Jean Castagnet.** Les équipes préparent la rentrée avec comme mot d'ordre **le bien-être et l'épanouissement de l'enfant !**



Isabelle Roudière,
adjointe au Maire en
charge des affaires
scolaires, du périscolaire et
de la restauration collective.

L'organisation de la
semaine p3

L'équipe p3

L'accueil
périscolaire p4

Le mercredi et les
vacances p5

En savoir + p6

Calendrier scolaire
p7

Planning de
réservation p8

Tarifs p10

Contacts p11



L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

Pour les 4 écoles :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI :

Accueil
Périscolaire
7h15

École
8h30

Pause
méridienne
12h00

École
14h00

Fin école
16h30

Accueil
Périscolaire
16h30-18h45

Pas d'école le mercredi.

Centre de loisirs :

- **ESP.A.C.E pour les 3-6 ans** : de 7h15 à 18h45 ou en demi-journée de 7h15 à 13h.
- **ALEMA pour les 6-11 ans** : de 7h30 à 18h45 ou en demi-journée de 7h30 à 13h.

L'ÉQUIPE

Les équipes d'animateurs sont qualifiées et expérimentées. Elles mettent en œuvre un Projet Educatif Local de Territoire, caractérisé par des temps forts tels que : Noël de la Petite Enfance, spectacle des accueils périscolaires, animation carnaval... Un référent présent pour assurer le bon déroulement des accueils au sein de l'établissement scolaire sera votre contact privilégié :



Sonia GODINHO
à Flora Tristan



Audrey DUGUET
à Jean de La
Fontaine



Céline MARTIN
à Jean Castagnet



Geoffroy DION
à Aimé Césaire



Chrystelle
MOUGINOT
Coordinatrice des
accueils périscolaires



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QU'EST CE QU'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ?

La commune assure l'accueil périscolaire des enfants dans les écoles. Au-delà d'un simple accueil, un véritable service éducatif est proposé, avec une grande amplitude d'ouverture, de 7h15 à 18h45.

Il s'agit surtout d'accompagner les enfants dans des activités diversifiées autour d'un projet pédagogique :

- activités calmes,
- jeux libres,
- tournois sportifs,
- musique,
- danse,
- jeux collectifs.

Un service encadré par des animateurs qualifiés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pas de pré-inscription obligatoire. Amenez et/ou récupérez votre enfant quand vous le souhaitez.

Pour en bénéficier, il faut être inscrit à l'école.

Les équipes restent disponibles quotidiennement sur les 4 structures pour dialoguer avec les familles et ainsi rendre l'accueil de leurs enfants serein et agréable.

L'accueil périscolaire fonctionne dès le jour de la rentrée.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

→ les lundis, mardis, jeudis et vendredis : le matin de 7h15 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h45

→ les lieux :

- Accueil périscolaire Aimé Césaire : à l'école Aimé Césaire,
- Accueil périscolaire Flora Tristan : à l'école Flora Tristan,
- Accueil périscolaire Jean de La Fontaine : à l'école Jean de La Fontaine,
- Accueil périscolaire Jean Castagnet : à l'école Jean Castagnet,

LE MERCREDI ET LES VACANCES

NOUVEAU LIEU

L'ESP.A.C.E : LE CENTRE DE LOISIRS POUR LES 3-6 ANS

Organisé par la ville de Martignas-sur-Jalle, il accueille vos enfants dans l'ancienne annexe de l'école Jean Castagnet.



L'accès se fait par le parking de la rue de la Marne (entrée portail école).

Un véritable pôle enfance, située au cœur du site Dolange avec accès aux jeux de l'école, des parcs boisés et structures sportives, qui sera le nouveau terrain de jeux de vos enfants.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

→ mercredi : de 7h15 à 13h (avec repas) ou de 7h15 à 18h45.

→ vacances : de 7h15 à 18h45 (pas de demi-journée).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par le portail famille via : ville-martignas.fr, pendant les périodes de réservation (voir p. 8 et 9). Toutes demandes d'inscription en dehors des périodes de réservation devront être adressées par mail : espace@ville-martignas.fr. Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles (80 enfants).

ALEMA : LE CENTRE DE LOISIRS POUR LES 6-11 ANS

Organisé par l'Association Loisirs Enfants de Martignas, il accueille les enfants à partir de l'entrée en élémentaire (à partir de 6 ans).

Le lieu est situé derrière les écoles Aimé Césaire et Flora Tristan dans le parc des sports et de loisirs Colette Besson.



HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

→ mercredi : de 7h30 à 13h (avec repas) ou de 7h30 à 18h45.

→ vacances : de 7h30 à 18h45 (pas de demi-journée).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

NOUVEAU : pour une meilleure gestion d'accueil de vos enfants, les inscriptions seront obligatoires pour toutes les périodes. Elle pourra se faire par le portail de l'association (un lien vous sera communiqué).



EN SAVOIR +

- **POUR TOUT SAVOIR SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES SCOLAIRES DE MARTIGNAS, RENDEZ-VOUS SUR WWW.VILLE-MARTIGNAS.FR DANS LA RUBRIQUE VIVRE / ENFANCE (3-11 ANS)**



Posez toutes vos questions sur www.ville-martignas.fr



CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

Rentrée scolaire des élèves :
Lundi 3 septembre 2018

Vacances de Toussaint :
Fin des cours : vendredi 19 octobre 2018 au soir
Reprise des cours : Lundi 5 novembre 2018

Vacances de Noël :
Fin des cours : Vendredi 21 décembre 2018 au soir
Reprise des cours : Lundi 7 janvier 2019

Vacances d'hiver :
Fin des cours : Vendredi 15 février 2019 au soir
Reprise des cours : Lundi 4 mars 2019

Vacances de Printemps :
Fin des cours : Vendredi 12 avril 2019 au soir
Reprise des cours : Lundi 29 avril 2019

Fin des cours :
Vendredi 5 juillet 2019 au soir

PLANNING DE RÉSERVATION

Périodes de réservation Mercredis/Vacances Année scolaire 2018-2019



		Périodes de réservation	Modalités de réservation	Annulation
Septembre	Mercredis	lundi 30/07 au mardi 04/09	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Octobre	Mercredis	du lundi 03/09 au mardi 02/10	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
	Vacances scolaires Toussaint			Jusqu'à 7 jours avant le jour concerné
Novembre	Mercredis	du lundi 01/10 au mardi 06/11	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Décembre	Mercredis après-midi	du lundi 05/11 au mardi 04/12	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
	Vacances scolaires de Noël			Jusqu'à 7 jours avant le jour concerné
Janvier	Mercredis	du mardi 03/12 au mardi 08/01	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Février	Mercredis après-midi	du lundi 07/01 au mardi 05/02	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
	Vacances scolaires d'Hiver			Jusqu'à 7 jours avant le jour concerné

PLANNING DE RÉSERVATION

Périodes de réservation Mercredis/Vacances Année scolaire 2018-2019



		Périodes de réservation	Modalités de réservation	Annulation
Mars	Mercredis	du lundi 04/02 au mardi 05/03	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Avril	Mercredis	du lundi 04/03 au mardi 02/04	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
	Vacances scolaires de Printemps			Jusqu'à 7 jours avant le jour concerné
Mai	Mercredis	du lundi 01/04 au mardi 07/05	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Juin	Mercredis	du lundi 06/05 au mardi 04/06	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Juillet	Mercredi Juillet Vacances Juillet	du lundi 03/06 au vendredi 05/07	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'au vendredi qui précède le mercredi concerné
Août	Vacances Août	du lundi 03/06 au vendredi 02/08	Portail Familles Mail Bulletin de réservation	Jusqu'à 7 jours avant le jour concerné

Coordonnées du Service Affaires Scolaires :

Hôtel de Ville
05 57 97 73 42
affairescolaires@ville-martignas.fr
www.ville-martignas.fr

Au-delà des périodes d'annulation, les journées seront facturées sauf présentation d'un justificatif médical, à présenter avant le 5 du mois suivant au service des affaires scolaires (accueil de l'Hôtel de Ville).



Ville de



Martignas

sur Jalle

www.ville-martignas.fr

